

MAIRIE DE BERZY LE SEC

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 08 juin 2016

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil seize et le huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

Etaient présents:

Mmes et Mrs Sérurier Bernard, Massias Olivier, Georgelin Michel, Vecten Gaëtan, Fourier Baptiste, Guilliot Colette, Dumortier Jean-Michel, Gladieux Laurent.

Absents excusés : Me Dubos Martine, Mr Gohier Philippe.

Mr Fourier a été élu secrétaire.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour ; à savoir :

- ◇ DM 1-2016
- ◇ DM 2-2016

L'assemblée accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

1/ Acquisition immobilière

Suite au décès de madame Ayot propriétaire de la maison située 1 rue Fernand Sigler sur la commune de Berzy le Sec, le maire après avoir rencontré l'héritière ainsi que le notaire chargé de la succession, a fait une proposition d'acquisition de la propriété pour la commune. Une proposition de prix à hauteur de 70 000 € hors frais de notaire a été faite par l'héritière.

Compte tenu de la situation de la maison attenante au château de Berzy Le Sec, le maire propose au conseil municipal l'acquisition de la propriété par la commune au prix de 70 00 hors frais de notaire.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présent l'acquisition du bien immobilier et autorise le maire engager toutes les démarches et signer tous les documents actant cet achat immobilier.

2/ Syndicat scolaire

La fermeture du syndicat scolaire Vierzy-Chaudun-Berzy le Sec à la rentrée 2017 amène à se poser la question du devenir des agents actuellement en poste dans ce regroupement. Monsieur le maire explique à l'ensemble du conseil que le regroupement peut proposer aux trois agents titulaires encore en fonction :

- > une mise à la disposition du personnel au centre de gestion de Chauny. Les personnes continueraient en continuant de percevoir leur salaire (sans avoir la certitude d'être affectés systématiquement à un poste) jusqu'à leur retraite
- > la répartition de leurs heures sur l'ensemble des communes membre du regroupement pour y faire du ménage.

Monsieur le maire précise également, qu'il souhaite proposer que la répartition des dépenses restantes (les salaires des agents qui vont courir jusqu'à la fin de la carrière de chacun) ne se fasse plus en fonction du potentiel fiscal des communes mais, pour plus d'équité, en fonction du nombre d'habitant de chaque commune membre.

Pour finir Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un inventaire du mobilier des écoles de Vierzy et Chaudun a été distribué, il en fait la lecture et précise qu'une répartition selon les demandes de chaque commune sera faite.

3/ FDS 2016

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de solidarité, le conseil Municipal de la commune de Berzy le Sec :

◇ Sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux suivants :

n° opération	Nature travaux	Libellé voie	longueur	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Charge Communale
- 2016_01224	V	Rue Fernand Sigler	350	8 568.00	7 140.00	4 141.20	4 426.80
- 2016_01225	V	Rue St Jean et Rue le Procession	230	5 385.60	4 488.00	2 603.04	2 782.56
- 2016_01226	V	Route de Château Thierry	190	12 600.00	10 500.00	6 090.00	6 510.00
- 2016_01227	V	Route du cimetière	150	2 614.50	2 178.75	1 263.68	1 350.82
TOTAL			920	29 168.10	24 306.75	14 097.92	15 070.18

◇ s'engage :

⇒ à affecter à ces travaux 29 168.10 € sur le budget communal

⇒ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

4/ DM 1-2016

Afin de régler les dernières dépenses concernant la requalification de la rue Jean Petitjean, une décision modificative est nécessaire elle se décompose comme suit :

Réduction de crédits :

Opération 1402 : - 300 € article 2158

Ancienne situation : 1 374.21 €

Nouvelle situation : 1 074.21 €

Ajout de crédits :

Opération 1502 : + 300 € article 2151

Ancienne situation : 690.64 €

nouvelle situation : 990.64 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

5/ DM 2-2016

Pour permettre à la commune de faire l'acquisition de nouveaux équipements, une décision modificative est nécessaire elle se décompose comme suit :

Réduction de crédits :

Opération 1402 : - 900 € article 2158

Ancienne situation : 1 074.21 € Nouvelle situation : 174.21 €

Ajout de crédits :

Opération 1503 : + 900 € article 2158

Ancienne situation : 6 026.46 € nouvelle situation : 6 926.46 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

6/ Questions diverses

> Château de Berzy le sec

◇ Les agents communaux ont constaté à plusieurs reprises des déjections canines dans la cour du château. Après recherche, Monsieur Dumortier est en mesure d'informer l'ensemble du conseil qu'il s'avère que quelques bénévoles de l'ASPAM amènent leur chien pendant certaines sessions. Monsieur le maire se chargera d'en avertir le président de l'ASPAM afin d'éviter que cela ne se reproduise.

◇ Une dératisation va être effectuée dans le château ainsi qu'au dépôt végétal de la commune.

> Engins à moteur

◇ Une remise à jour des arrêtés concernant la circulation des quads, 4x4 etc... sur certaines routes de la commune et particulièrement autour du château est à faire. Le conseil propose de poser des panneaux aux entrées du village pour signifier l'interdiction aux engins à moteur de circuler sur les chemins communaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux-heures.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fait à BERZY LE SEC, le 15 juin 2016
Le Maire, C. Deulceux.

